

Etienne TETE

Conseiller Régional
Rhône-Alpes
1 Esplanade François Mitterrand
69002 Lyon

François Drouin
PDG d'Oséo
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex

Le mercredi 29 mai 2013

Monsieur le Président,

Un hebdomadaire paraissant le jeudi relate l'hypothèse d'un financement du stade privé de l'Olympique Lyonnais, qui pourrait être construit sur la commune de DECINES dans le Rhône.

Les controverses, sur ce projet contesté et contestable, sont connues. Il n'y a pas lieu de les reprendre de manière exhaustive.

Cependant, pour mémoire, le 14 juin 2005, le président du club sportif, Jean Michel AULAS, déclare (La Tribune.fr) : « *Le projet de la collectivité consiste à agrandir le stade de Gerland pour passer à 55.000 places. Mais payer 70 ou 80 millions d'euros pour 15.000 places et résoudre la moitié de nos ambitions, c'est cher et pas satisfaisant. Je suis toujours pour un stade de 65.000 places, moderne et digne d'une métropole européenne. L'investissement nécessite 250 millions d'euros environ, on a les investisseurs, ça ne coûtera rien à la ville* ».

Huit ans après, le stade n'est pas construit, il coûterait 400 millions d'euros auxquels il faut ajouter 200 à 400 millions d'euros d'argent public pour l'aménagement des accès, l'acquisition des rames de tramway... Le stade ne fait plus que 58 000 places, 3000 places de plus que la rénovation de Gerland. OL Groupe accumule les déficits. Les spectateurs sont de moins en moins nombreux. Le bouclage financier n'est toujours pas acquis. Le mythe du financement privé s'est effondré par l'intervention du Conseil Général, voire de la caisse des dépôts et consignations. C'est dire toute la prudence qu'il faut avoir avec les déclarations du Président de l'Olympique Lyonnais.

La question qui me préoccupe est l'intervention d'Oséo, société anonyme détenue principalement par l'État, dans ce projet.

Statutairement, le financement d'un stade ne rentre pas dans les compétences d'Oséo.

Sous le régime de l'Ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO et de la société anonyme OSEO (modifié par la loi n°2010-1249 du 22 octobre 2010 - art. 60), votre entreprise ne peut

intervenir que pour le développement et le financement des petites et moyennes entreprises. Or, par son chiffre d'affaires notamment, OL GROUPE ne répond pas à la définition des PME.

Sous le régime de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, qui transforme l'établissement public OSEO en établissement public BPI-Groupe, l'intervention n'est toujours pas possible. Le texte précise que la Banque publique agit en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions, en priorité vers les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel.

Or, non seulement la région Rhône-Alpes n'est pas partenaires, mais encore il ne s'agit pas d'une entreprise de taille intermédiaire du secteur industriel.

C'est pourquoi, **par l'intermédiaire de cette lettre ouverte**, j'ai l'honneur de vous demander de rejeter tout financement public du stade privé de l'Olympique Lyonnais, par l'intermédiaire de la société dont vous avez la charge.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Etienne Tête